

INSTITUT
FRANÇAIS

+

RENNES
Ville et Métropole

PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS, LA VILLE DE RENNES ET RENNES MÉTROPOLE

APPEL À PROJETS 2025

CALENDRIER

Dépôt des candidatures
Jusqu'au 30 janvier 2025

Sélection des dossiers
Mars 2025

Annnonce des résultats
Par mail courant avril 2025

L'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont renouvelé une convention de partenariat pour la période 2024-2026, dans l'objectif de promouvoir la création et la diffusion artistique et culturelle rennaise à l'échelle internationale, ainsi que les échanges internationaux des équipes et acteurs culturels de référence implantés à Rennes ou sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ouvrent un appel à projets pour l'année 2025. Les projets soutenus devront être en mesure de présenter des garanties de faisabilité avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français en discussion avec la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

COMMENT PRÉPARER ET DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

- Prendre connaissance des orientations et critères de l'appel à projet expliqués ci-dessous et les prendre en compte dans l'élaboration de la candidature ;
- Prendre contact avec le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s);
- Respecter les critères d'éligibilité indiqués ci-dessous dans la conception du projet, tant dans le narratif que dans le montage financier;

Informations indispensables à présenter dans votre candidature:

- . Présenter clairement le contenu du projet, ses moyens et sa faisabilité et les conditions de sa restitution sur le territoire de Rennes et/ou de Rennes Métropole.
- . Indiquer le calendrier prévisionnel de réalisation.
- . Énoncer les professionnels intervenant dans le projet.
- . Indiquer le montant des co-financements en France et à l'international.
- . Présenter les partenaires en France et à l'international notamment les lieux/structures d'accueil et préciser les contours de leur participation.
- . Exposer l'expérience du porteur de projet à l'international.

- Déposer la candidature avant le 30 janvier 2025 minuit (délai de rigueur).

CANDIDATS ELIGIBLES

Cet appel à projet est destiné aux acteurs culturels implantés à Rennes ou sur le territoire métropolitain disposant déjà d'un rayonnement national et/ou international confirmé par l'inscription dans des réseaux professionnels mais également aux artistes émergents.

DISCIPLINES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

ELIGIBLES

Arts visuels (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode) ; **cinéma et audiovisuel** ; **arts de la scène** (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ; **cultures urbaines et *street art*** ; **numérique** (jeux vidéo, réalités immersives, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, ...) ; **pluridisciplinaire** ; **débats d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction**, promotion de la **langue française et du plurilinguisme** (francophonie, langues de Bretagne), patrimoine dans le dialogue avec la création contemporaine (valorisation).

OBJECTIFS

1. Promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes (avec une attention prioritaire aux projets portés par des femmes).
2. Développement des transitions environnementales, tant dans la prise en compte de ce sujet dans les projets soutenus que dans les thématiques ou propos des projets ;
3. Mise en œuvre des droits culturels ;
4. Débat d'idées et la citoyenneté et en particulier la citoyenneté européenne.
5. Collaborations entre équipes / structures culturelles et artistiques de la VILLE DE RENNES et de RENNES MÉTROPOLE et équipes / structures culturelles et artistiques étrangères : ces projets (co-crétions, transmission, résidences, etc.) s'inscrivent dans une perspective d'échange et de structuration ou de pérennisation de liens à l'international ;
6. Projet de diffusion : dans une logique de responsabilité environnementale, les mobilités doivent être pensées pour permettre aux porteurs de projet d'effectuer des rencontres professionnelles, ateliers, workshop et d'échanger avec les publics locaux. Les actions basées sur de la réciprocité, s'inscrivant dans la durée et porteuses de développement pour le porteur de projet sont privilégiées ;
7. Mise en place ou accompagnement de temps forts : sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux intervenants et équipes invités et qui mobilisent professionnels et programmeurs étrangers lors de moments spécifiques (inaugurations, rendez-vous précis tout au long de la manifestation, etc.). Une attention particulière est accordée aux événements prescripteurs, c'est-à-dire offrant une grande visibilité et facilitant les mises en réseau que ce soit à Rennes ou à l'international ;
8. Lien avec le réseau culturel extérieur français : les porteurs de projets devront avoir informé le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

Les projets qui ne respecteraient pas les critères d'éligibilité énoncés ci-dessous ne seront ni évalués ni présentés devant la commission de sélection.

- L'aide de l'Institut français, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole ne peut représenter plus de 50% du coût total du projet;
- Le budget doit faire apparaître la participation financière des organisateur.trice.s et des partenaires locaux (dans le ou les pays concerné.s). La participation de tous les partenaires doit figurer dans le budget prévisionnel. La contribution en nature des partenaires locaux peut être intégrée au cofinancement (exemple : mise à disposition d'un lieu...);
- Les projets doivent être déposés au plus tard le 30.01.2025 (délai de rigueur)

CRITÈRES DE SÉLECTION

La Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'Institut français seront attentifs aux critères de sélection ci-dessous :

- l'inscription du projet dans les objectifs du partenariat
- la qualité et la pertinence du partenariat au regard des enjeux de territoire et ses perspectives de pérennisation ;
- la pertinence de la démarche au regard des perspectives professionnelles (artistique, économique...) pour le(s) opérateur(s) artistique(s) ou culturel(s) concernés du partenariat mis en place ;
- les projets construits avec l'entourage professionnel en France et avec les acteur.trice.s professionnel.le.s de la filière et/ou domaine concerné.e du territoire d'accueil (programmateur.trice.s, labels, distributeur.trice.s, éditeur.trice.s, plateformes, galeries, lieux culturels...);
- les projets se donnant les moyens d'une visibilité et d'une transmission à Rennes et/ou Rennes Métropole, notamment dans le cadre d'une restitution ou d'un retour d'expérience partagé avec les habitant.e.s et/ou les professionnel.le.s de la filière concernée de Rennes et/ou de Rennes Métropole ;
- les projets qui garantissent une rémunération (honoraires/cachets/droits d'auteur.trice) pour les artistes impliqué.e.s (à inscrire dans le budget prévisionnel);
- le niveau de repérage des travaux du.de la porteur.se de projet et leur capacité à « faire du lien » ;
- le niveau de visibilité et de professionnalisme de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication... ;
- le degré de structuration du.de la porteur.se de projet : aptitude à mobiliser les moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et pour assurer une exploitation du projet a posteriori ;
- l'économie globale du projet : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués;
- les projets qui associent une séquence d'une autre nature, pouvant impliquer une dimension de formation, transmission ou échanges de bonnes pratiques : rencontres artistiques et professionnelles avec des partenaires sur place (master-classes, ateliers, rencontres avec le public local, rencontres de programmateur.rice.s et professionnel.le.s de la discipline/filière, collaborations artistiques), conférence, séminaire professionnel, intervention en milieu scolaire ou universitaire;

De plus les partenaires seront attentifs au renouvellement des bénéficiaires.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2025, les candidatures devront être envoyées par mails aux deux interlocutrices du partenariat Institut français + Ville de Rennes + Rennes Métropole.

Documents à joindre - obligatoires :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents:

- ✓ Le [formulaire de demande de soutien complété](#);
- ✓ Un [dossier de présentation détaillé de votre projet](#). Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

COMMISSION DE SÉLECTION

Un Comité technique constitué de représentant.e.s de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole et de l'Institut français est chargé d'examiner les dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets. Chacun des partenaires se fera assister, autant que de besoin, des technicien.ne.s ou expert.e.s dont il estime la présence nécessaire.

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, [leur pertinence au regard des priorités que l'Institut français, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole se sont données](#) et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteur.se.s de projet seront [notifié.e.s par e-mail](#) des résultats.

Les projets soutenus devront être en mesure de présenter des [garanties de faisabilité](#) avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

CONTACTS

INSTITUT FRANÇAIS
Anne-Laure Rouxel
Pôle Partenariat avec les Collectivités Territoriales

annelaure.rouxel@institutfrancais.com

VILLE DE RENNES ET RENNES MÉTROPOLE
Nathalie Ribet
Direction Culture - Responsable du Service Soutien
aux Projets Culturels

n.ribet@rennesmetropole.fr

Date limite de dépôt des dossiers : le 30 janvier 2025